

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSET

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage : 7 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Délib. n°2021-010 : Saint-Lô Agglo - approbation du pacte de gouvernance

Issu de la Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, le pacte de gouvernance est une possibilité offerte aux intercommunalités pour mieux associer les communes à leur fonctionnement et fluidifier leurs relations.

Par délibération du 25/01/2021, Saint-Lô a validé le principe d'un pacte de gouvernance. Voici les principales dispositions qu'il contient :

- **Instances en lien avec les communes et le territoire :**
 - **La conférence des maires :** lieu d'échanges et de co-construction des politiques communautaires
 - **La revue de projets communaux :** co-présidée par le maire et le président de l'Agglo ou un vice-président. Faire le point sur les projets et dossiers problématiques
 - **Le conseil de développement :** 75 membres issus des milieux économiques, sociaux, culturels, scientifiques, environnementaux et associatifs. Alimenter la réflexion des élus.
 - **Le réseau des secrétaires de mairie**
- **Orientations du mandat :**
 - Service d'appui aux communes
 - Contrat Agglo-communes sur des synergies
 - Démarche de performance : passer d'une logique de moyens à une logique de résultats
 - Pacte financier et fiscal (*prochain chantier à venir*)
 - Développement des synergies : mise à disposition d'agents et de biens, services mutualisés (urbanisme, ville-centre), clarification de la répartition des compétences, possibilité aux communes de se réappropriier certains équipements, Fonds de concours...

- Développement de la parité au sein des instances de l'Agglo

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-11-2, L.5211-40-1, L.5211-57,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique (articles 1 à 4 et 8),

CONSIDERANT ce qui suit :

Associer davantage les communes au fonctionnement de Saint-Lô Agglo tout en renforçant les temps d'échanges relatifs à l'Agglo au sein des conseils municipaux, tel est l'objet du pacte de gouvernance.

Rendu possible par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le pacte s'avère une nécessité pour la communauté d'agglomération issue tout d'abord d'une longue histoire de coopération intercommunale commencée dans les années 1960 puis d'une série de fusions dont la dernière date de 2017, sans oublier la création des communes nouvelles.

Plus qu'une possibilité offerte par le législateur, il s'agit d'abord d'une philosophie qui vise à rapprocher la communauté d'agglomération, ses communes membres, ses élus et ses habitants autour d'un projet de territoire axé sur un développement harmonieux afin que chacun puisse vivre et travailler au pays.

Le pacte de gouvernance proposé par Saint-Lô Agglo affiche ainsi clairement l'objectif d'élaborer une gouvernance tenant compte de la diversité et de l'histoire des territoires de Saint-Lô Agglo permettant de relever ensemble les défis de demain auquel notre territoire doit faire face.

Ce document affiche tout d'abord « les valeurs communes » de Saint-Lô Agglo et de ses membres et rappelle les principales instances de gouvernance de l'Agglo dont le rôle dévolu à la conférence des maires tout en mettant en avant le conseil municipal qui est un lieu de débat et d'échange des travaux de l'intercommunalité.

Ensuite, le pacte met en avant le rôle du nouveau service d'appui aux communes, la mise en œuvre du contrat entre les communes et l'Agglo pour développer et soutenir les initiatives locales, la démarche de performance qui doit animer l'Agglo, le développement de nouvelles synergies entre l'établissement public et ses membres passant notamment par des enjeux de mutualisation ou de clarification des compétences.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Adopter le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.**

| | | |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 27 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

